

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté de Gouvernement de la Communauté
française du 09 janvier 2020 portant nomination des
membres, d'une observatrice, d'un Président et de Vice-
Président(e)s du Conseil d'administration de l'Office de la
Naissance et de l'Enfance**

A.Gt. 11-10-2023

M.B. 23-01-2024

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé : « O.N.E. », les articles 7, 9 et 10 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 09 janvier 2020 portant nomination des membres, d'une observatrice, d'un Président et de Vice-Président(e)s du Conseil d'administration de l'Office de la Naissance et de l'Enfance ;

Considérant la démission de l'observatrice au sein du Conseil d'administration de l'Office de la Naissance et de l'Enfance ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enfance ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'article 2 de l'arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 09 janvier 2020 portant nomination des membres, d'une observatrice, d'un Président et de Vice-Président(e)s du Conseil d'administration de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, le nom « Véronique SALVI » est remplacé par « Jérémy VANDERSTRAETEN ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 12 octobre 2023.

Article 3. - La Ministre de l'Enfance est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 11 octobre 2023.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président, en charge des Relations Internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes,

B. LINARD